



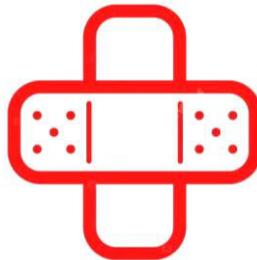
Sur l'Intranet Occitanie, RH, « Qualité de vie au travail » vous trouverez dans l'onglet Prévention Santé->Votre Santé au Travail, plusieurs documents sur **les Bonnes Postures**. La prévention dans ce domaine est essentielle afin de réduire les **Troubles Musculosquelettiques**, qui peuvent devenir source de souffrance et de handicap.

Si vous ressentez une gêne physique dans vos postures de travail, des solutions existent. **Des petits équipements** peuvent vous soulager : repose poignets, souris verticales, pupitres, repose pieds, filtre d'écran... Ces équipements sont à commander sur le budget de votre agence. Si ce budget est trop court, si vous avez un refus, **prenez contact avec vos Elu-es SNU**. D'autres budgets peuvent être mobilisés sur prescription de votre médecin.

A titre collectif, les managers peuvent contacter le médecin du travail de leur secteur pour programmer **l'intervention d'un ergonome sur leur site** : dans ce cas toute l'agence pourra bénéficier d'informations pour bien s'installer à son poste de travail. Cela s'est fait sur plusieurs agences à l'Est comme à l'Ouest de la Région. Parlez-en à vos managers (qui pourront contacter le service QVTD pour plus d'informations) ...**et à vos Elu-es SNU**.

Si vous rencontrez des **problèmes acoustiques** dans un bureau, un espace collectif, **faites-le savoir à vos Elu-es SNU** : l'Établissement s'est engagé à faire des études acoustiques dans les endroits où l'inconfort est trop CRIANT.

Les bonnes



postures

A titre individuel, vous pouvez demander un RDV au médecin du travail (RDV sur votre temps de travail si vous le souhaitez) qui pourra **faire intervenir un ergonome sur votre lieu de travail** afin de déterminer vos bonnes postures ou/et les équipements dont vous pourriez avoir besoin (siège adapté, bureau, équipement acoustique, visuel). Avec votre préconisation, prenez contact avec l'assistante sociale de votre site, qui se rapprochera du service concerné à la DR. L'Établissement nous assure que toutes les demandes en 2018 ont été satisfaites : si vous êtes encore en attente, **faites-le savoir à vos Elu-es SNU**.

Bilan de santé : tous les Agents de Pôle Emploi Occitanie, sous CCN ou de Statut Public, peuvent bénéficier d'un bilan de santé sur leur temps de travail. Dans tous les cas, ils prennent contact avec leur correspondant GAP afin de l'informer des dates où se réalisera ce Bilan CPAM (organisation variable selon les départements). Le temps de trajet est aussi sur du temps de travail.

Pour nous alerter, contacter vos représentants

Michel GUY : michel.guy@pole-emploi.fr
Carole PADAY (RS) : carole.paday@pole-emploi.fr
Pierre SANCHEZ : pierre.sanchez01@pole-emploi.fr
Jonathan SIERRA : jonathan.sierra@pole-emploi.fr

